32e ANNÉE. — N° 27. SAMEDI 4 AVRIL 1942.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr. 6 mois 34 fr. — 1 an 62 fr.
Autres départements 6 mois 36 fr. — 1 an 66 fr.

Journal du Lot

ORGANE DEPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT † (1868-1942)
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 3 fr. »
RECLAMES 3e page (— do —).... 4 fr. »
— 2e page (— do —).... 6 fr. »

50c.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES PRÉFECTURE LOT

Organisateurs de la défaite

On ne peut pas dire des témoignages entendus au procès de Riom qu'ils nous révèlent l'état d'infériorité où se trouvait l'armée française quand des gouvernements de crime ont déclaré la guerre. Mais ils apportent à cette vérité connue de tous les Français des précisions tragiques. De cet affreux tableau qu'on voudrait imprimer dans l'esprit du public, retenons du moins quelques traits. D'abord ceux-ci relatifs à notre aviation... Il serait mieux de dire : à notre absence d'aviation.

Le général Besson, ancien commandant d'un groupe d'armées, résume ainsi sa déposition :

« J'estime en toute conscience que notre infériorité la plus « effroyable dans cette guerre a été notre infériorité en avia- « tion. »

C'est presque dans les mêmes termes que, pour souligner le même fait, s'exprime le général Blanchard, ancien commandant du 1er groupe d'armées qui opéra en Belgique :

« Je tiens à dire que ce qui nous a gênés surtout c'est l'im- « mense infériorité de notre aviation en face de l'aviation alle- « mande. »

« *Infériorité effroyable* », *dit le premier.* « *Immense infériorité* », *dit le second. Voici maintenant l'opinion du général François, qui commanda pendant la guerre l'infanterie de la division marocaine :*

« Ce qui a surtout manqué dans cette guerre ce sont les chars « employés en quantité massive et les avions. LE CIEL EST « RESTÉ VIDE DE COCARDES TRICOLORES ! »

Elle est frappante l'expression du général François et confirme si gravement ce qu'on a entendu dire par tant de combattants : « *C'était décourageant de ne voir jamais un avion français alors qu'on était continuellement sous les bombes des avions allemands !* On aurait dit que le ciel leur appartenait ! »

Le général Requin, ancien commandant de la IVe armée, déclare à son tour :

« Ma conviction est que l'insuffisance de notre aviation est la « cause matérielle immédiate de nos revers, CAR ELLE A « AGGRAVÉ TOUTES LES AUTRES ! »

Citons enfin — car il faut se borner — la déclaration du général Mittelhauser, ancien commandant en chef de l'Armée des Alpes, et son récit en quelques mots tragiques de la destruction totale en deux heures d'une division motorisée française livrée aux attaques de l'aviation allemande sans qu'un seul avion français ait pu paraître pour la défendre :

« Notre faiblesse dans le domaine de l'aviation, c'est la partie « la plus dramatique de notre histoire de l'impréparation à la « guerre...

« J'ai vu de mes yeux, le 11 mai 1940, sur la route d'Anvers « à Breda, une division française motorisée repérée à midi par « les Stukas, bombardée à 13 heures. Elle était en flammes à « 15 heures. Il n'y eut, pour ainsi dire, pas de pertes d'hommes, « MAIS TOUS LES VÉHICULES FURENT PERDUS ! »

Mais comment les hommes du régime ont-ils pu réussir ce chef-d'œuvre d'amener à cet état de néant l'aviation française qui fut jusqu'aux environs de 1930 *la première du monde ?... Un récit que fait dans* Gringoire *le colonel Fabry permet d'en saisir sur le fait au moins une cause entre bien d'autres. Le colonel Fabry, qui fut ministre de la guerre dans le cabinet Laval et ensuite président de la commission de l'armée, met en parallèle le travail vraiment formidable des usines allemandes avec les « loisirs » si bien dirigés de l'industrie française.*

Il raconte comment, en 1938 *— en cette veille de guerre, si chargée d'angoisse ! — on s'y prit pour régler les « congés payés ». Ces congés étaient de* 15 *jours, dans lesquels n'entraient pas en compte les jours réguliers de repos : dimanches, fêtes, ponts entre deux jours de chômage.*

Eh ! bien, en août 1938, *on mit d'un seul coup en congé* toute la métallurgie française. *Ce congé commençait le vendredi* 5 *août. Le samedi* 6 *et le dimanche* 7, *étant jours réguliers de « loisirs », ne comptaient pas dans le congé ; du* 8 *au* 12 *cinq jours au compte du congé ; le samedi* 13, *le dimanche* 14, *le lundi* 15 (*Assomption*) *hors congé ; du* 16 *au* 19 *quatre jours au compte du congé ; le* 20 *samedi et le* 21 *dimanche, hors congé ; du* 22 *au* 26 *cinq jours au compte du congé ; les* 27 *samedi et* 28 *dimanche hors congé. Enfin le* 29 *on rentre à l'usine. Les* 15 *jours étaient devenus* 23 *jours pendant lesquels toute la métallurgie française fut arrêtée, alors que les usines allemandes travaillaient* 24 *heures par jour et* 7 *jours par semaine. Et nous étions à la veille de la guerre !*

Mais on en tient tout de même quelques uns des misérables organisateurs de la défaite qui ont mené la France où elle est.

Emile LAPORTE.

Echos

Page d'épopée.

« Quelque chose d'imprévu par son « ampleur, d'implacable par sa force « et d'assommant par sa rapidité a en « quelque sorte étourdi les vertus de « la race, mais ces vertus existaient. » Ainsi s'exprime M. Wladimir d'Ormesson à propos de l'hommage simple et vibrant que le marquis de Moustier a rendu devant les juges de la Cour de Riom à la troupe qu'il commandait en mai-juin 1940.

Saisissant est le récit que ce témoin fit de ses services de guerre et que le président Caous souligna par cette réflexion : « *Cela fait plaisir à entendre !* »

Après avoir combattu sur la Sambre, à Charleroi, à Mons, sur l'Escaut — et partout remporté des succès locaux — la formation de reconnaissance motorisée que commandait le marquis de Moustier est envoyée devant Cambrai. Elle s'y bat trois jours sans arrêt. Repli par ordre : 100 km. d'un seul trait, sans perdre un homme, sans un traînard. Mais à Lille, les Allemands débordant de toutes parts, le groupe est encerclé. Alors le commandant de Moustier réunit ses officiers et ses hommes.

« Pour un tiers, a-t-il précisé, des « paysans comtois, lorrains, alsa- « ciens ; pour un autre tiers des em- « ployés de commerce et de banque « des mêmes régions ; pour le troi- « sième tiers des mécanos spécialisés « de la banlieue parisienne. »

Il leur dit qu'ils sont invités à se rendre, que leur reddition serait parfaitement régulière, mais qu'il est prêt quant à lui à essayer de s'échapper avec ceux qui voudront le suivre ! Personne n'hésite ! Tout l'escadron fonce avec lui ; dix officiers, trois cents cavaliers motorisés à travers les lignes ennemies. Et tous ont passé, luttant à un contre dix !

Quelle pitié que notre armée composée pour une bonne part de tels hommes n'ait pas eu entre les mains — n'ait pas eu surtout sur la tête, dans le ciel — l'instrument militaire qui leur était indispensable pour que ne fussent pas sans espoir sa résistance et vain son héroïsme !

Toujours en retard.

Interrogé sur la raison des succès foudroyants des Japonais et les échecs répétés des Anglo-Saxons, le général Wawell, qui fut commandant en chef des forces alliées dans le Pacifique sud-ouest (Malaisie, Birmanie, Indes Néerlandaises) a déclaré :

« *Les Japonais ont été plus vite que « nous l'avions cru. Nos renforts sont « arrivés plus tard que nous l'espé- « rions.*

« *En résumé, nous n'étions pas « prêts pour la guerre en Extrême- « Orient.* »

Et voici l'aveu que dans le même temps faisait M. Curtin, premier ministre australien :

« *Tous, nous avons commis des fau- « tes. Tous, nous avons été trop lents. « Toutes les nations alliées ont été « trop faibles.*

« *C'est au point que après* 95 *jours « d'une avance foudroyante des Japo- « nais, je n'ai pas encore pu prendre « prendre contact avec le conseil de « guerre de Washington.* »

Tous sont en retard sur les événements, sur leurs adversaires. C'est le représentant des gouvernements démocratiques qui parle ainsi ! Quelle condamnation !

On reste confondu d'une telle négligence criminelle que les peuples ainsi gouvernés payent de leur richesse et de leur sang ! D'une telle impéritie, d'une telle imprévoyance après 31 mois de guerre après les accablantes leçons des campagnes de Pologne, de Norvège, de France, de Yougoslavie, de Grèce, etc...

Comment ne pas croire que les démocraties soient frappées d'une impuissance congénitale ?

INFORMATIONS

Navires américains torpillés

Le département de la marine annonce que deux navires marchands américains de tonnage moyen, un navire de petit tonnage et un bâtiment britannique de moyenne importance ont été torpillés au large de la côte atlantique.

EN PEU DE MOTS...

— Un rapport du chancelier de l'Echiquier établit que le déficit du budget anglais est de 2 milliards 702 millions de livres sterlings.

— Le professeur Lefèvre, de l'Institut agronomique, vient d'obtenir, après de longs travaux de laboratoire et de culture, un nouveau topinambour complètement lisse.

— Une boulangère du 13e arrondissement à Paris avait acheté 9.000 fr. 200 feuilles de faux tickets. Elle a été condamnée à 2 ans de prison et 1.200 francs d'amende.

— Les experts de la marine des Etats-Unis estiment que les opérations des sous-marins allemands dans les eaux américaines seront facilitées par le beau temps et qu'il faut s'attendre à une recrudescence de leurs exploits le long des côtes de l'Atlantique.

— L'académie de médecine a manifesté son désir de voir instituer dans chaque département, un service officiel de contrôle hygiénique du lait.

— L'administration et le Conseil municipal de Roubaix recevront, le lundi de Pâques, les ménages qui doivent fêter leurs noces d'or ou de diamant. 23 ménages y assisteront. 9 recevront chez eux la visite du maire.

La guerre aéro-navale

Le D.N.B. annonce que des avions de combat légers de la Luftwaffe ont attaqué près de la côte méridionale d'Angleterre, un navire marchand britannique de 3.000 tonneaux. Le bateau a été atteint directement à la proue. Une autre bombe a explosé contre un de ses flancs, de sorte qu'il peut être considéré comme perdu.

Quelques avions britanniques ont effectué des attaques de harcèlement contre le territoire de l'Allemagne de l'Ouest. Quelques bombes ont été lancées et ont causé des pertes matérielles négligeables ainsi que quelques victimes.

En Nouvelle-Guinée

On note, depuis quelques jours, un très net ralentissement dans les activités nippones, en direction de l'Australie. La menace d'attaque immédiate et directe contre le continent australien a disparu.

Suivant certaines informations, les colonnes japonaises, qui progressaient à travers la brousse de la Nouvelle-Guinée, en direction de Port-Moresby, auraient été arrêtées par les inondations dans la vallée de Markhan.

LES RATIONS DU MOIS D'AVRIL

Pain

Catégorie E : 100 gr. par jour ;
Catégories J1, V : 200 gr. ;
Catégories J2, A : 275 gr. ;
Catégories J3, T, C : 350 gr.

Les tickets-lettres valent 350 gr. chacun.

Farines

Farines simples ou composées : catégories E, J1, V, à raison de 75 gr. de farine contre 100 gr. de tickets de pain et 250 gr. pour le mois avec le coupon n° 7 de mars, sauf pour les consommateurs de la catégorie V, qui auront échangé ce coupon contre une feuille de tickets supplémentaires pour travailleurs de force.

Farines simples : toutes catégories, à raison de 75 gr. de farine contre 100 grammes de tickets de pain.

Semoules, biscuits, biscottes, etc...

Semoules, grains perlés ou mondes, flocons de toutes céréales : toutes catégories, à raison de 75 gr. contre 100 gr. de tickets de pain.

Biscuits : toutes catégories, une quantité de biscuiterie dont la teneur en farine est de 67 gr.

Biscottes ou pain de régime : toutes catégories, à raison de 70 gr. contre 100 gr. de tickets de pain.

Pâtes alimentaires au tapioca

Toutes catégories : 250 gr., avec un ticket-lettre quelconque de la feuille de pain accompagné du ticket-lettre D I de la feuille de denrées diverses type ordinaire ou type spécial, et 250 grammes avec un ticket-lettre quelconque de la feuille de pain accompagné du ticket-lettre D M.

Dans les restaurants, la consommation de pâtes alimentaires se fera contre remise, par les consommateurs, de tickets de pain sur la base d'échange de 100 gr. de tickets de pain pour 70 grammes de pâtes.

Viande

Toutes catégories, sauf les bénéficiaires de l'abatage familial et les travailleurs de force : 180 gr. à 250 gr. par semaine ; bénéficiaires de l'abatage familial : 125 gr. par semaine ; travailleurs de force première catégorie : ration normale, plus un supplément de 450 gr. pour le mois ; travailleurs de force de deuxième catégorie : ration normale, plus un supplément de 900 gr. pour le mois.

Fromage

Toutes catégories : 50 gr. par semaine.

Le ticket-lettre FB vaut 20 gr., le ticket-lettre FA est sans valeur.

Matières grasses

Toutes catégories, sauf travailleurs de force : 430 gr. pour le mois. Le ticket-lettre GE vaut 30 gr. ; les tickets-lettres GA, GB, GC et GD sont sans valeur.

Travailleurs de force de première catégorie : 730 gr. pour le mois ; travailleurs de force de deuxième catégorie : 1.030 gr. au total pour le mois.

Chaque ticket 1 MG : 100 gr. de margarine ;

Chaque ticket 2 MG : 100 gr. de beurre ;

Chaque ticket 3 MG : 100 gr. de graisse végétale.

Sucre (coupon n° 2)

E : 1.000 gr. Autres catégories : 500 grammes.

Riz (coupon n° 5)

E : 300 gr. ; J1, J2, V : 200 gr. ; autres catégories : néant.

Chocolat (coupon n° 8)

E, J1, V : 125 gr. pour le mois ; J2, J3 : 250 gr.

Café, thé, etc... (coupon n° 3)

E, J1 : néant.

Pour les autres catégories, à raison soit de 150 gr. de mélange moulu ou non moulu de café ou succédanés, ou éventuellement de 45 gr. d'extrait de café pur, de 45 gr. de café décaféiné, de 150 gr. de malt torréfié, de 250 gr. de chicorée, de 25 gr. de thé, de 125 gr. de mélange comprenant 25 gr. de thé et 100 gr. de succédanés.

J2, J3, V, soit de 250 gr. de farines composées dites « petits déjeuners », dont la teneur en cacao est supérieure à 10 0/0.

Un nouveau livre du chanoine Sol

Notre concitoyen, M. le chanoine Eugène Sol, correspondant du ministère de l'Education Nationale, vient de publier un ouvrage qui porte pour titre *La Vie en Quercy des origines au* XIIe *siècle* et qui a paru à la librairie Auguste Picard, 82, rue Bonaparte à Paris.

C'est une nouvelle pierre ajoutée à l'imposant édifice déjà élevé par notre savant concitoyen pour servir à l'histoire de notre pays quercynois.

Il a voué son existence à ce travail de bénédictin dont rien n'a pu le distraire. La liste de ses ouvrages forme une « somme » si considérable qu'on reste confondu devant son importance, sa diversité et son étendue. La liste complète de ses ouvrages, dont plusieurs sont de vastes proportions, forme déjà toute une bibliothèque.

Plusieurs d'entre eux ont été couronnés par l'Académie Française, comme *Le Vieux Quercy* de 484 pages grand in octavo et comme *La Révolution en Quercy* en 4 gros volumes.

Il n'est pas un aspect de la vie quercynoise à travers les temps qu'il n'ait étudié sur des documents originaux. Il n'est pas une époque de son histoire, conjointe à la grande histoire nationale, qu'il n'ait explorée. La liste, d'ailleurs incomplète, de ses œuvres que nous avons sous les yeux nous permet de préciser que ses travaux ont porté sur les temps anciens avec son étude sur *l'Ancien Etat-Civil en Quercy* et sa biographie du *Vénérable Alain de Solminihiac*, sur l'époque révolutionnaire avec ses livres sur *l'Eglise constitutionnelle et l'Eglise réfractaire*, sur *La Tourmente révolutionnaire* et aussi sur les temps modernes avec son traité intitulé *Sous le régime de la Séparation*.

Il n'a pas étudié seulement les personnages et les événements historiques. Il a aussi poussé ses recherches dans d'autres domaines, ceux de la vie économique et sociale de notre petite province. Celle des paysans l'a particulièrement intéressé. Il sait l'importance capitale de la terre et de l'agriculture dans le développement d'un pays et il lui a consacré plusieurs ouvrages comme *La Terre en Quercy*, *Les Paysans*, *l'Agriculture en Quercy* etc.

Bref, pas un aspect de la vie quercynoise ne lui a échappé, pas une époque ne lui a été indifférente. On pourrait lui appliquer, en le ramenant à notre proportion provinciale, le mot avec lequel on définisait le vieil auteur latin de qui l'on disait : rien de ce qui est humain ne lui est étranger ! De M. le chanoine Sol l'on peut justement dire : rien de ce qui est quercynois ne lui est étranger !

Ce sont des travaux comme les siens qui permettent de nous restituer dans sa vérité l'histoire de notre pays, et de nous mettre sous les yeux de l'esprit l'image réelle de la France !

L'agriculture, écrit-il dans son introduction, *est à la base du développement de toute civilisation.* C'est ce que, fait-il remarquer, l'historien Albert Mathiez a été le premier à reconnaître et c'est pourquoi il a été le premier à ne pas séparer l'histoire des faits économiques de celle des événements politiques de la Révolution.

Cette remarque est particulièrement importante pour le Quercy qui fut toujours un pays de paysans et de petits artisants. C'est pourquoi le chanoine Sol a voulu, dit-il encore, « faire connaître l'état de nos campagnes à travers les siècles jusqu'à la fin de la Révolution.

C'est pourquoi aussi, en le faisant, il a contribué à nous rendre vivant un passé dans lequel notre présent aurait à puiser de précieux enseignements.

E. L.

COMMENT LE PAIN SERA LIVRE

Pour éviter les pesées multiples qui obligent à un fractionnement du pain lequel provoque une consommation supplémentaire un arrêté préfectoral stipule :

Article premier. — A partir du 1er avril 1942 le pain de consommation courante ne sera livré que par fractions de 500 gr. 1 kg., 1 kg. 500 et 2 kg. Le pain de fantaisie de 800 gr. ne sera livré qu'à la pièce ou par fractions de 400 gr.

Article 2. — Pendant les deux derniers jours de chaque fin de quinzaine (1re et 2e) les boulangers sont tenus d'accepter les tickets de pain non utilisés par leurs clients et de livrer intégralement le poids de pain correspondant à ces tickets.

CHRONIQUE DU LOT

A Saint-Céré

Séances artistiques de l'Union chorale

On ne saurait actuellement parler de « fête » et surtout maintenir à ce mot la signification qu'il avait jadis, dans ce qu'il évoquait de légèreté, d'exubérante insouciance ou de plaisir trivial auquel souvent on n'osait convier la jeunesse. Dans l'œuvre de redressement et d'espoir du Maréchal, la jeunesse a repris sa place au premier plan et le mot « fête » sa signification, c'est-à-dire un délassement spirituel et familial, un moment de gaîté collective exempte d'oubli et d'égoïsme et si nécessaire à la jeunesse à qui la vie actuelle est dure et sévère. Et c'est bien, dans ce sens, une grande fête de famille que l'Union chorale artistique de St-Céré donnait sous la présidence de M. Loïc Petit, Préfet du Lot, qui voulut bien assister à la matinée entouré de de M. Deleau, sous-préfet de l'arrondissement de Figeac, de M. Darnis, maire de St-Céré, de Mme Darnis, de la municipalité, du bureau de la chorale et de la Légion des combattants. Les scouts et compagnons de France formaient une impeccable haie à l'entrée du Foyer municipal qu'emplissait, compacte et vibrante, la population St-Céréenne et des communes voisines.

Reçu par l'actif et distingué président de la Chorale, M. le chef d'escadron Jean Bargues, M. Loïc Petit fit son entrée aux accents de *la Marseillaise* chantée par la Chorale et son chef, l'admirable artiste M. Haulbert, baryton de l'Opéra, qui en détailla les couplets d'émouvante façon.

Le même programme, extrêmement varié et de haute qualité, alliant la musique des grands maîtres aux accords du jazz, fut exécuté en matinée et en soirée avec le même grand succès. Il débuta par l'ensemble du chœur mixte de la Chorale qui chanta deux chansons à boire et se fit à nouveau entendre au cours des deux parties, notamment dans le beau « Réveil des Fleurs » de Beethoven et le difficile et nuancé « Sous la feuillée » de Dart.

Puis l'on entendit tour à tour Mlle Neuville, jeune débutante à la souple voix de soprano lyrique qui chanta joliment la « Prière de la Tosca » de Puccini, M. Roland Lafon, ténor de la chorale, bel artiste, dont la puissante voix fit merveille dans la chanson napolitaine « O Sole Mio » ainsi que dans les mélodies qu'il interpréta avec le Jazz Pierrot Delbos, dirigé par M. Stern, compositeur et pianiste, et qui groupe un ensemble de bons musiciens dont la qualité, la fantaisie, l'attrayante présentation ont la faveur du public. Mlle Andrée Hodot, jeune débutante, obtint un joli succès en interprétant d'une voix pure et bien timbrée l'air des Saltimbanques de Ganne, « La Bergère Colinette » et un chant de Desmoulins « Noël d'Amour », chanté en duo avec M. Elie Lafon, ténor de la Chorale dont la voie au registre souple et étendu fit valoir l'air de la Dame Blanche de Boeldieu « Viens Gentille Dame ».

Le grand baryton et admirable artiste qu'est M. Haulbert, chef de la Chorale, déchaîna les applaudissements du public par son interprétation du poème musical d'Edmond Membré « Page, Ecuyer, Capitaine », ainsi que dans les « Trois Hussards ».

Notre éminente compatriote et grande cantatrice Mlle Germaine Ganiayre, soprano dramatique, avait bien voulu prêter son concours à la Chorale. Le public saint-céréen qui n'avait point oublié les belles émotions d'art que Mlle Gagniayre lui avait données l'an dernier, lui fit un accueil enthousiaste et fut pris à nouveau par la belle voix pure, étendue, émouvante de la cantatrice qui chanta « Les Berceaux », de Gabriel Fauré, l'air de « Salomé », de « Hérodiade » de J. Massenet et avec M. Haulbert, le duo de l'Oasis de Thaïs. Dans cette page de Massenet, l'art et la voix de ces deux grands artistes créa un moment d'inoubliable beauté.

La partie folklorique, que ne néglige point l'Union Chorale et dont son fondateur, M. Armand Faure, conseiller municipal, président du Syndicat d'initiative, en entretient la flamme avec ferveur, fut représentée par deux chœurs, la malicieuse « Consou dis Pintaïre » et la « Consou del Mèdre » arrangées par A. Faure et trois bourrées locales dansées par le groupe des jeunes danseurs de la Chorale, sous la direction de M. Drulhes. La grâce des danseuses, l'entrain tout quercynois des danseurs, le rythme de ces bourrées si bien scandé par le jazz Pierre Delbos, déchaîna plus que l'enthousiasme des spectateurs. Il y avait dans leurs frénétiques applaudissements de la tendresse et de l'émotion. C'était, passant sur la salle, un rappel du terroir, souffle puissant, réveillant en chacun les fibres secrètes le rattachant à la terre et à ses traditions...

Une comédie en un acte de d'Hervillers, « Fausse monnaie » terminait le spectacle. Cet acte comique, qui obtint un gros succès de rire, fut interprété avec turculence et vérité par MM. Jean Lescole, Roger Tollard, André Dayma, Jean Galy, Jean Rougié.

Et comme aucun détail n'avait été négligé pour assurer la qualité de ses deux séances artistiques, l'Union Chorale s'était assuré le concours de Mme Bourjade, premier prix du Conservatoire, pour tenir le piano d'accompagnement. Le public sut apprécier le talent et la maîtrise du clavier de cette excellente musicienne.

Au cours de la matinée une quête faite au profit des victimes des bombardements britanniques de la région parisienne rapporta la belle somme de 1.725 fr. que M. Loïc Petit, Préfet du Lot, a bien voulu se charger de faire parvenir à Paris. La quête de la soirée faite au profit du Bureau de bienfaisance de St-Céré donna 934 fr. Il faut en féliciter la généreuse population de St-Céré et des environs dont les sentiments de solidarité ne sont jamais sollicités en vain.

Obligé de quitter la salle avant la fin du spectacle, M. le Préfet exprima ses regrets et dit aux jeunes artistes et choristes de l'Union Chorale, sa satisfaction pour leur compréhension musicale, leur effort individuel en vue d'une réussite collective et leur discipline qui plus que jamais devient, avec l'amour du pays, vertu essentielle.

M.-L. VINCENT-FABRE.

POUR LE 19 AVRIL A CAHORS

Nous aurons à revenir plusieurs fois sur la grande séance de propagande qui se déroulera le dimanche 19 avril prochain à Cahors !

Dès maintenant nous pouvons dire qu'il s'agira d'une journée qui marquera un tournant dans le développement de la propagande dans le Lot.

Tous les délégués du département seront réunis à Cahors où ils assisteront au théâtre à deux séances d'études. Deux conférenciers envoyés par le Secrétariat général à la Propagande leur exposeront leur rôle et leur devoir.

A l'une de ces séances, ils prêteront serment et fidélité au Chef de l'Etat. Leur serment sera reçu par un représentant spécialement délégué par le Maréchal Pétain.

Après la première séance à onze heures du matin, sur la place Thiers, se déroulera sous la présidence de M. Chéneaux de Leyritz, préfet régional, une grande cérémonie d'hommage aux morts.

Enfin, l'après-midi, M. Philippe Henriot prendra la parole soit à l'intérieur du théâtre, soit sur le Kiosque des Allées Fénelon si le temps le permet, comme on a le droit de l'espérer en cette saison.

Encouragement à la souscription des contrats de culture ou d'engagement de livraison.

Il est décidé d'accorder en supplément des majorations de prix prévues, des avantages spéciaux aux agriculteurs qui, ayant souscrit des contrats de culture en 1941, ont particulièrement bien satisfait à leurs obligations vis-à-vis du Ravitaillement.

A cet effet, un supplément d'engrais leur sera attribué à l'automne 1942. Les agriculteurs remplissant les conditions prévues ci-après, auront droit à ce supplément d'engrais.

— Avoir souscrit pour la campagne 1941 un contrat de culture de pommes de terre ou de légumes secs ;

— Avoir effectué au profit du Ravitaillement général, des livraisons de denrées cultivées sous contrat, supérieures à un poids moyen de base par hectare *M* ainsi défini ;

— Dans les communes où il a été fixé un poids minimum par Ha pour les impositions de cultures libres, c'est ce chiffre qui sera retenu comme chiffre de base *M*.

Dans les communes où aucune imposition moyenne à l'Ha n'a été fixée, ce chiffre de base *M* sera la moyenne entre les minima et les maxima prévus aux articles 3 et 4 du contrat souscrit par l'intéressé.

— Les bureaux départementaux (pommes de terre et légumes secs) établiront, par commune, la liste des agriculteurs répondant aux conditions ci-dessus, ainsi que pour chacun ;

— Les quantités livrées par hectare en supplément du chiffre de base *M* défini ci-dessus ;

— Ces listes seront communiquées aux G.I.R.P.I.A., lesquels calculeront pour chaque bénéficiaire, la quantité complémentaire d'engrais à attribuer.

Les engrais fournis en supplément seront, en principe, dans l'un et l'autre cas, des engrais composés d'une des formules standard, répondant à la réglementation en vigueur. Ils pourront être remplacés suivant les possibilités d'approvisionnement, par des engrais simples (c'est-à-dire ne renfermant qu'un seul élément fertilisant, azote, potasse ou acide phosphorique).

Les chiffres de tonnage d'engrais auquel pourra prétendre un agriculteur seront toujours arrondis par défaut ou par excès à 100 kg. ou multiple de 100 kg.

De même les contrats inférieurs à 0 Ha 5 ne seront pris en considération que si le calcul des primes suivant le barème prévu, donne une quantité d'engrais supérieure à 50 kg. qui, par conséquent, puisse être arrondie par excès à 100 kg.

Des primes seront également constituées par « bons monnaie-matière » permettant aux agriculteurs de se procurer un supplément de petit outillage agricole. Ces primes « monnaie-matière » seront distribuées par les ingénieurs du génie rural.

Ecrasé sous un arbre

M. Jean Lafargues, 29 ans, demeurant chez ses parents à St-Céré, était occupé dans la journée de lundi, à 15 heures, à abattre, avec le concours de plusieurs ouvriers, des arbres dans un bois situé sur la commune de Sousceyrac.

Tout à coup il fut pris sous un arbre abattu. Relevé aussitôt, Jean Lafargues, gravement blessé, fut transporté à l'hôpital de St-Céré où il décédait dans la soirée vers 20 heures.

Les Sports

Le Toulouse Foot-ball Club à Cahors

Il convient de remonter à la dernière saison pour avoir une idée de la rencontre qui échoit aux sportifs cadurciens. Les hommes de Diagne avaient, l'an dernier, par suite d'un match de dernière heure, cédé le pas à une brillante formation puisée dans les réserves du Club toulousain pour donner la belle démonstration à laquelle assista le public régional.

Les dirigeants stadistes attendaient avec impatience la disponibilité de l'équipe toulousaine au grand complet. Cette attente est couronnée de succès.

Lundi 6 avril le Toulouse Foot-ball Club alignera au stade Lucien-Desprats, devant une formation du Stade cadurcien renforcée, une équipe composée de huit internationaux. Il n'est nullement question de reproduire ici un palmarès de l'équipe visiteuse, ni de présenter individuellement des joueurs qui ont nom : Cros, Frey, Diagne, Daho, Schmitt, Zatelli, Keller, etc...

Le public de Cahors et des environs sait seulement qu'il a une occasion unique de voir évoluer pour la première fois au stade Lucien-Desprats les meilleurs joueurs du foot-ball français.

Le onze du Stade cadurcien sera le suivant : But : Dambach (international) ; arr. : Causse, Corbran ; demis : Courteaux, Gau, Bach ; avants : Bazillou, Pecquery, Sote, Rio et Ramon. Remplaçants : Cazalens, Bizien.

LA RATION DE PAIN EST DIMINUEE

Par décision du Gouvernement, suivant les propositions de l'Office national interprofessionnel des céréales, la ration de pain est diminuée dans le Lot et dans un certain nombre de département déficitaires, ayant déjà consommé leur propre production en blé.

Cette mesure est dictée par l'impérieuse nécessité d'assurer le ravitaillement des grands centres urbains.

M. le Préfet est certain que la population l'acceptera dans un esprit de discipline et de solidarité nationales et que chacun comprendra le devoir de travailler chaque jour davantage pour améliorer la situation dans l'avenir.

A LA PREFECTURE

M. Fernand Bouyssou, rédacteur de 2e classe à la Préfecture du Lot, est promu chef de bureau de 6e classe à la préfecture des Pyrénées Orientales.

En exprimant nos vifs regrets de le voir quitter Cahors où il s'était acquis de nombreuses sympathies, nous adressons à M. Bouyssou nos félicitations pour son avancement.

SERVICE DES TRAINS

La S.N.C.F. communique :

Les trains 1882, partant de Capdenac à 9 h. 25, arrivant à Cahors à 11 h. 20, et 1887, portant de Cahors à 17 h. 30, arrivant à Capdenac à 19 h. 39 auront également lieu désormais le 1er de chaque mois, jour de foire à Cahors.

La suppression des octrois est décidée

Le conseil interministériel économique en accord avec le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur a, au cours de sa dernière réunion, décidé la suppression du régime des octrois pour le 1er janvier prochain.

Nomination de maire et d'adjoint

A la suite de la démission pour raisons de santé de M. Bergougnoux maire de Rueyres, M. le Préfet du Lot a nommé M. Noël Bladou, maire, et M. Marius Lavinal, adjoint.

Cour d'assises du Lot

La session de la cour d'assises du Lot, premier trimestre 1942, qui devait s'ouvrir lundi 30 mars, n'a pas eu lieu. Aucune affaire n'était inscrite au rôle.

Inscription obligatoire des consommateurs chez les détaillants en beurres et fromages

A dater du 1er avril 1942 et pour les villes de Cahors, Figeac, Gourdon, St-Céré, Souillac et Gramat, l'inscription des consommateurs chez les détaillants en beurres et fromages est obligatoire.

Les détaillants inscriront les consommateurs au fur et à mesure qu'ils se présenteront, sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ils devront y coller en marge les vignettes correspondant au beurre et au fromage qui seront détachées par leurs soins de la feuille de denrées diverses du premier mois de chaque trimestre.

A la suite de ces vignettes, devront figurer les nom, prénoms, domicile et numéro de la carte d'alimentation du consommateur.

Seront seules valables les inscriptions des consommateurs possesseurs des cartes d'alimentation délivrées par la ville où se fait l'inscription.

L'inscription sera valable pour trois mois et devra être renouvelée au premier mois de chaque trimestre.

Lorsque le consommateur désirera changer de fournisseur, il devra obligatoirement fournir un certificat de radiation émanant de son ancien fournisseur.

Tout jeune homme audacieux et volontaire désire la part des chefs...

Demain, il peut être un chef, le Chef d'une FAMILLE, joyeuse et forte.

CAHORS

Mort du Dr DARQUIER

Mardi soir on apprenait que le docteur Pierre Darquier venait de mourir !

On le savait malade et alité depuis quelque temps et que ses proches ne gardaient que peu d'espoir dans une guérison. Pourtant la nouvelle attendue de sa fin causa beaucoup de regrets et d'émotion dans la population cadurcienne. Particulièrement parmi nos concitoyens qui, avant la guerre de 1914, avaient pu connaître et apprécier le dévouement du médecin et la valeur des soins qu'il donnait à ses malades. Le docteur Darquier jouissait alors d'une grande popularité et de l'estime unanime de ses compatriotes.

C'est à cette situation personnelle qu'il devait d'être entré dans la vie publique où il tint une place importante à Cahors et dans le département.

Il fut élu maire de notre ville en 1906 en remplacement de M. Costes et il ne cessa d'occuper ces fonctions jusqu'en 1919. A la même époque, il fut élu conseiller général du canton de Montcuq et il jouissait d'une grande autorité parmi ses collègues de l'assemblée départementale.

Le docteur Darquier, mobilisé en 1914, après avoir été médecin d'ambulance, occupa ensuite diverses fonctions médicales qui le fixèrent à Paris où il resta après la guerre. Il était revenu à Cahors en juin 1940 et il vient d'y achever à 73 ans une longue et belle carrière.

Interprète des sentiments d'estime dont son nom était entouré dans son pays natal, nous présentons nos condoléances émues aux membres de sa famille : à Mme Darquier, à ses fils, M. le docteur Jean Darquier, M. Louis Darquier, conseiller municipal de Paris, M. René Darquier, président général du Comité d'organisation des corps gras. Nous le prions de croire que nous nous associons sincèrement à leur deuil.

ETAT-CIVIL

du 26 mars au 3 avril 1942

Naissances

Vican René, avenue de Toulouse, 37.
Pouzergues René, rue Wilson.
Maret Eugène, rue Nationale, 71.
Subra Françoise, rue Daurade, 1.
Pechberty Marie, Ancienne route de Paris.

Publications de mariage

Bouscary Pierre, coiffeur à Cahors et Lacombe Henriette, employée, à Larroque-des-Arcs.
Bouvier André, garçon de restaurant à Paris et Calmette Marthe, femme de chambre à Cahors.
Harent Gérard, ébéniste à Figeac et Clément-Grandcour Marie, S.P. à Cahors.
Lacam Elie, chauffeur S.N.C.F. et Murat Berthe, S.P.

Décès

Couesland Auguste, maître-imprimeur, directeur du *Journal du Lot*, 73 ans, Bd Gambetta, 67.
Garrigou Jean, retraité S.N.C.F, 61 ans, rue E.-Zola, 42.
Ramet Madeleine, Epouse Méchambre, S.P., 33 ans, rue du Bousquet, 8.
Lescure Henri, cult., 72 ans, rue Wilson.
Darquier Pierre, docteur en médecine, 73 ans, rue St-Géry, 7.
Valdiguié Eugénie, Vve Besse, S.P., 72 ans, rue Wilson.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 5 avril par la pharmacie GARNAL et le lundi 6 avril par la pharmacie GAYET.

Légion des combattants

Les légionnaires de la section de Cahors sont informés qu'on va passer à domicile recueillir la cotisation de 1942. Ils sont priés de laisser leur carte à la maison afin que le receveur puisse y apposer le timbre correspondant. La cotisation pour 1942 est portée à 20 francs.

La carte familiale de volaille lapin, chevreau, agneau et œufs à partir du 15 avril

La mise en application de cette carte est fixée au 15 avril 1942. Cette carte est exclusivement familiale. Elle sera délivrée au chef de ménage, sur présentation de la carte de charbon et de toutes les cartes d'alimentation des personnes vivant au même foyer. Ne peuvent prétendre à la carte de volailles, les cultivateurs, les personnes vivant à l'hôtel, les élèves internes des établissements scolaires, institutions religieuses, séminaires, hôpitaux, ouvriers employés dans les différentes entreprises, tels que bûcherons occupés dans les forêts et ne vivant pas en famille (carbonisation-gazonite, maison d'arrêt, etc....).

Il sera délivré une carte par famille.

La catégorie et le numéro de la carte d'alimentation de chaque consommateur vivant au même foyer, seront inscrits sur la carte de volaille par les soins des employés de la carte d'alimentation qui devront s'assurer avant remise au chef de ménage de l'exactitude des renseignements qu'elle comporte.

La distribution aura lieu aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

Mardi 7 avril, personnes dont le nom de famille commence par les lettres A et B.
Mercredi 8, lettres C et D.
Jeudi 9, lettres E, F et G.
Vendredi 10, lettres H, I, J, K et L.
Samedi 11, lettres M et N.
Lundi 13, lettres O, P, Q et R.
Mardi 14, lettres de S à Z.

Service des chaussures

Le public est informé que la distribution des coupons d'achat de chaussures commencera le mardi 7 avril.

Du 7 au 11 avril, distribution des bons d'achat de chaussures d'usage travail, ville et fantaisie.

Du 13 au 18 avril distribution des bons de pantoufles, galoches et espadrilles. Tout bon non retiré le 18 au soir sera annulé.

Délégation spéciale

M. Joseph Deilhes est nommé membre de la délégation spéciale dans la commune de Vaylats, en remplacement de M. Conte, décédé.

Serait-ce un client du marché noir ?

On se demande comment, malgré les restrictions, certaines personnes arrivent à garder leur bonne mine, leur ardeur au travail. Auraient-elles une source cachée de ravitaillement ? N'est-ce pas tout simplement parce qu'elles prennent de la Quintonine ? Avec ses plantes toniques et ses aliments d'épargne, la Quintonine soutient l'organisme et lui permet de mieux supporter les restrictions. 6 fr. 70. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

PALAIS DES FETES

Samedi 4, soirée 21 heures. Dimanche 5, matinée 15 heures, soirée 21 h. Charles Boyer, Irène Dunne, dans un grand film :

ELLE ET LUI

Le meilleur film de Charles Boyer. Avec un bon complément. Actualités françaises.

Chronique des Théatres

THEATRE MUNICIPAL

Mardi 7 avril, les tournées Jenny Syril donneront au Théâtre municipal une représentation de *La Passion*, spectacle de haute valeur morale, présenté d'une manière parfaitement artistique. Des décors spécialement brossés par des décorateurs parisiens forment un cadre harmonieux, capable de rehausser encore l'intérêt du Drame Sacré ; celui-ci bénéficie de surcroît d'une interprétation hors de pair, que souligne une belle partition musicale. L'attrait d'un tel spectacle s'adresse non seulement au public religieux, mais aussi à tous les amateurs d'émotions d'art.

Tribunal correctionnel

Dans sa dernière audience le tribunal correctionnel a statué sur les affaires suivantes :

Vol et recel. — Les nommés B... André, 18 ans, employé de commerce à Cahors, et Noël Bru, manœuvre à Cahors, sont poursuivis pour vol et recel. André B... est acquitté comme ayant agi sans discernement et Bru est condamné à un mois de prison avec sursis.

Escroquerie. — Le nommé Antoine Kern, manœuvre à Figeac, se présentait chez les débitants comme étant le neveu du propriétaire d'une firme de liqueurs et essayait de se faire remettre des sommes d'argent. Il est condamné à 4 mois de prison.

Utilisation de tickets et coupons d'alimentation. — Les nommés Marie Bacourt, épouse Cabessut, demeurant à Cahors, et Jean Cabessut, propriétaire à Savignac (Lot-et-Garonne) sont condamnés à 400 fr. d'amende pour utilisation indue et de mauvaise foi de tickets, cartes, coupons d'alimentation.

Abus de confiance. — Le nommé Jean Bouvenot, cultivateur à Carennac, est poursuivi pour abus de confiance. L'affaire est mise en délibéré.

Adultère et complicité. — Le sieur Bourdarie et la dame Espitalié, demeurant à Mercuès, sont condamnés pour adultère et complicité à 300 fr. d'amende.

Trafic et dissimulation de blé. — Pour infraction à la législation sur les blés, Auguste Delmas, meunier-boulanger à Puy-l'Evêque est poursuivi, ainsi que le sieur Carles, meunier-boulanger à St-Cyprien.

Le jugement est renvoyé au 17 avril.

Vol de colis destinés aux prisonniers. — Le nommé Coral, chauffeur d'autobus et sa femme, sont poursuivis, ainsi que le nommé Teyme, pour vols de colis destinés aux prisonniers.

Il a été établi qu'en cours de route entre St-Céré et Bretenoux, ils ouvraient les colis et... prenaient tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance : boîtes de conserves, denrées alimentaires notamment.

Le tribunal condamne Coral et sa femme à 4 ans de prison et à 10.000 francs d'amende. Leur complice Teyme est condamné à 6 mois de prison avec sursis.

INDEFRISABLE SANS APPAREIL

sans *Electricité*, sans *Chauffeur* sur la tête. *Plus* de *Fatigue* pour la *Cliente* et ses *Cheveux*.

20 années de recherches

pour donner le maximum de satisfaction

A la Maison POPOVITCH

Tél. 1-70

EDEN

Samedi 4 et dimanche 5 avril 1942, en soirée à 21 h. Dimanche matinée à 15 heures,

Première partie : *Aux prises avec les monstres marins*, documentaire.

Grands ducs, petites chouettes, documentaire.

Deuxième partie : un film d'aventures dans la forêt tropicale :

CONGO EXPRESS

avec Willy Eirgel, Marianne Hoppe et René Deltgen.

Lundi 6 avril 1942, en soirée à 21 h., en matinée à 15 h.

Un grand film

LE CLUB DES SOUPIRANTS

avec Fernandel.

Nota : *Mineurs de 18 ans non admis*

Qui digère bien dort bien !

On a remarqué que beaucoup de personnes qui dorment mal ont souvent des digestions laborieuses. Pour ces personnes une bonne habitude consiste à prendre, après le repas du soir, une tasse bien chaude de l'excellente tisane Vichyflore. Composée de plantes stomachiques, hépatiques, associées au Sel Vichy-Etat, Vichyflore favorise la digestion. Il y a de grandes chances alors pour que le sommeil redevienne paisible. Vichyflore : 10 fr. 20 la boîte. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Duravel

Naissances. — Deux naissances ont eu lieu cette semaine dans notre cité : André-Joseph, enfant de Mme et M. Valério à la Pile, près la gare ; et Louis-Jean-Pierre Gazziéro, fils de Mme et M. Gazziéro route de la gare.

Nos vœux de prospérité vont à ces bébés et félicitations aux heureux parents qui ont le premier un garçon, et une fille, le second une fille.

Montcuq

Grand match de football. — Dimanche 29 mars, les deux équipes de Castelnau sont venues jouer sur notre terrain. L'équipe II du S.A.M, a battu l'équipe II de Castelnau, incomplète, par 1 à 0 elle aurait pu gagner plus nettement.

L'équipe I de Castelnau a triomphé par 1 à 0 ; elle aurait pu gagner plus cellente équipe. Le S.A.M. termina à 10 joueurs, deux co-equipiers s'étant violemment heurtés.

Dimanche 5 avril, pas de match.

Puy-l'Evêque

Visite du secrétaire général. — M. Dijoud René, secrétaire général, a visité vendredi 27 mars, la commune de Puy-l'Evêque. Il a visité les écoles et recueilli au cours d'audiences particulières l'avis de chacun sur les questions à l'ordre du jour.

Décès. — Le 27 mars est décédé à Puy-l'Evêque M. Baudrey Alphonse-Louis, réfugié du Doubs II était âgé de 61 ans. Nos sincères condoléances à la famille.

Vers

Nécrologie. — C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de Mme Louise Olive, employée des P.T.T., décédée à l'âge de 25 ans.

A ses obsèques qui ont été célébrées samedi dernier, assistait une foule nombreuse qui a manifesté à la famille de bien vives sympathies.

Nous adressons à tous les parents si cruellement éprouvés nos bien sincères condoléances.

Les mauvais caractères

Les gens grincheux, ceux qu'on ne sait comment prendre et dont on dit qu'ils ont un caractère impossible, sont le plus souvent des constipés. Mais, lorsqu'ils prennent chaque soir un comprimé Vichybol, ils ne tardent pas à devenir plus sociables. Vichybol, le nouveau laxatif doux, qui agit sur le foie et l'intestin, est un remède complet de la constipation. Aucune fatigue. Pas de coliques. 8 fr. 20. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac

Conseil municipal. — Un seul conseiller manquait à la séance du 23 mars. Sur 26 membres l'assemblée compte un décès, un prisonnier, un démissionnaire ; un quatrième a changé de résidence.

M. le docteur Delclaux de Péret, au nom du Conseil, salue la mémoire de M. J. Loubet ; en qualité de nouveau maire, il préside la séance. Il souhaite la bienvenue à M. Delbos Gabriel, devenu premier adjoint et donne communication du document préfectoral relatif à ces modifications du corps municipal. Il propose que le nom de Joseph Loubet soit donné à une artère de la ville. Le Conseil s'associe à cette proposition dont l'étude est renvoyée à une commission. Les frais des funérailles de M. Loubet sont pris en charge par la ville quant aux honneurs funèbres seulement.

Amortissement. — On tire au sort deux obligations de l'emprunt sur particuliers de 1934. Les numéros 28 et 47 sont amortis.

Situation financière. — Le maire fait un exposé d'ensemble de la situation financière à ce jour. Pour 1941, les recettes se sont chiffrées à 1.363.780 fr. 15. Les dépenses à 1.185,531 fr. 87. Les amortissements et services des emprunts coûtent 310.900 fr. soit environ le tiers du budget. Les services à ajouter pour 1942 porteront ce total à 400.000 fr. Cela représente 604 centimes additionnels sur les impositions communales. En 1941 le centime-le-franc s'est élevé à 1325. On apprend incidemment que les chiens rapportent au budget municipal 11.400 francs. M. Neuville, percepteur, qui assiste à la séance fournit les explications supplémentaires. Un état exact des comptes arrêtés en fin de mois, au 31 mars sera distribué aux membres du Conseil.

En 1941, les recettes de l'eau se sont chiffrées par 273.000 fr. Certains font remarquer que les derniers tarifs sont à examiner de près, pour être mieux adaptés dans un esprit de justice et dans l'intérêt du budget municipal.

Cinéma Family. — Le Conseil prend connaissance du jugement du tribunal de Figeac qui condamne l'exploitant à vider les lieux, en supportant les frais par lui engagés. Appel a été interjeté de ce jugement : comme cet appel peut traîner plus d'un an en instance fait-on remarquer et que le cinéma rapporte même condamné, l'appelant aura gagné largement de quoi payer les frais.

Terrain des sports. — On fait connaître à l'assemblée que quatre-vingt pour cent de la dépense totale prévue est prise en charge par l'Etat. Sur les 20 0/0 incombant à la commune, les apports en terrains et aménagements existants ne sont pas acceptés vu que ces appoints auraient déjà été subventionnés.

Le Conseil vote le principe de sa contribution des 20 0/0 de la dépense totale. Cette part pourra être financée par des emprunts à taux très réduits. Elle représente donc 300.000 francs.

Arrêtés municipaux. — Tous les arrêtés de police vont être repris, examinés et mis au point.

Terrain des sports de Ceint-d'Eau. — L'expropriation demandée paraît impossible et le terrain inondé mal choisi. Ceint-d'Eau n'est qu'une section de Figeac. Ne pourrait-on trouver une solution moins onéreuse et plus simple ? Les distances se suppriment vite.

Bail de l'Hôtel des Postes. — Après accord ce bail provisoire est rendu définitif moyennant le loyer annuel de 40.000 francs. Il représente 5 0/0 des dépenses totales effectuées.

Indemnité au vétérinaire. — Elle est portée de 4.400 fr. à 8.000 fr.

Personnel de police. — La demande de traitement de base pouvant entraîner des répercussions diverses, celle-ci est renvoyée à la Commission des finances, pour que soit établie une échelle générale de base La mairie engage un planton pour son service et libérer un agent.

Nécrologie. — M. Colin Albert, chef de district du ravitaillement, grièvement blessé récemment en heurtant un camion avec sa moto, à la descente à la Pierre Levée, est décédé des suites de ses blessures à la clinique de Figeac où il avait été transporté et soigné. Depuis quelques jours il restait très peu d'espoir de le sauver, malgré les interventions de la science. Les parents venus de Bordeaux se trouvaient à son chevet. M. Colin n'avait que 26 ans. Nous adressons à toute sa famille nos sincères condoléances.

Saint-Céré

La police opère. — Durant la journée de lundi, jour de foire à St-Céré, cinq brigades de gendarmerie réunies dans notre ville firent une importante rafle parmi les nombreux promeneurs ; il fallut montrer ses papiers d'identité et deux étrangers en défaut furent arrêtés,

Société de secours mutuels. — MM. les membres participants de la Société de secours mutuels de notre ville, dont le versement des cotisations est en retard, sont informés que le trésorier se tiendra à leur disposition à la mairie le dimanche 5 avril de 9 h. à midi (heure légale).

Réunion corporative agricole. — Le 12 avril prochain aura lieu à la mairie à 16 h. une réunion corporative agricole président par M. Loïc Petit, Préfet du Lot, avec le concours de M. de Chantérac, conseiller national, président des syndicats paysans du sud-est, des dirigeants lotois dudit organisme, ainsi que des membres de l'organisation corporative agricole. A cette très importante réunion seront traitées les questions économiques touchant l'agriculture ; celles-ci seront développées par M. de Chantérac dont l'habituel talent sait particulièrement intéresser les agriculteurs qui sont cordialement invités à assister à cette réunion. — *Le syndicat agricole de St-Céré :* CASSAGNADE.

Au Rex cinéma. — Dimanche 5 avril en matinée à 15 h. et en soirée à 21 h. J. Weissmuller et O. Sullivan dans le film « Tarzan trouve un fils » avec un bon complément et actualités françaises.

Pharmacie de service. — Dimanche 5 avril le service pharmaceutique sera assuré par la pharmacie Blanié, rue du Maréchal-Pétain.

Récupération. — Tous les Viscontins apprendront avec peine que la statue du Maréchal Canrobert, qui est érigée place de la République, a été désignée pour rejoindre le creuset de la fonderie.

Epaves. — M. Couzy, habitant les Tuilleries a trouvé une alliance en or qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Passage de troupe. — Dans la journée de mardi un détachement du 41e régiment est passé dans notre ville : il comprenait un officier, trois sous-officier et 40 hommes.

Misères féminines enfin supprimées

La plupart des malaises qui tourmentent la femme (vertiges, lourdeurs des jambes, bouffées de chaleurs, etc.), peuvent être supprimés par les Gouttes Floride. Ce médicament, composé de plantes exerce une action bienfaisante sur la circulation et sur l'organisme féminin. Les Gouttes Floride conservent la jeunesse. Le flacon pour trois semaines : 14 fr. 10 seulement. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Caniac

Décès. — C'est avec une grande peine que nous annonçons la mort de Mme Gabrielle Sembat, enlevée à l'affection des siens à l'âge de 27 ans. C'est une sympathique figure qui disparaît, car elle jouissait de l'estime unanime de tous ceux qui la connaissaient.

En cette douloureuse circonstance nous adressons à son mari M. Gaston Sembat, à ses deux fillettes Gisèle et Raymonde, son père, Martin Héreil, ses sœurs et frère, à toute la famille nos sincères condoléances.

Obsèques. — Ont eu lieu également les obsèques du petit René Langlais, âgé de 8 jours. Sincères condoléances à la famille.

Dégagnac

Corporation paysanne. — Dimanche a eu lieu à la mairie une réunion qui, présidée par M. Miquel, délégué régional assisté de M. le docteur Cambornac avait pour but d'organiser dans notre commune le groupement de la corporation paysanne.

Après que M. le docteur Cambornac eut exposé en détail ce que sera cette corporation et fait hommage au Maréchal, M. Miquel donna lecture des statuts qui furent approuvés par l'assemblée sans oppositions et le bureau de Dégagnac fut aussitôt constitué : M. Bernat président du syndicat des planteurs de tabacs de la commune a été désigné comme syndic.

Mariage. — Nous apprenons que M. Monteil, forgeron à Fumel (Lot-et-Garonne), vient d'épouser notre charmante compatriote Mlle Marthe Héretieu. Nos meilleurs souhaits de bonheur.

Gramat

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 5 avril par la pharmacie Decros, place de la Halle.

Comité de la Croix-Rouge française. — En raison du Vendredi Saint la permanence aux colis du prisonnier se tiendra le lendemain samedi 4 avril aux mêmes heures.

Cinéma Olympia. — Samedi 4 avril à 21 h. « Tarzan trouve un fils » avec Johny Weissmuller. Bon complément et actualités françaises.

Etat-civil. — Décès : Darnis Marie, Vve Blanc, 83 ans, place de la Halle ; M. Mourgues Prosper, 58 ans, rue de la Balme ; Besson Philibert, 70 ans rue St-Pierre. Naissances. — Règnières Georgette à Fourilladoux ; Albarel Jean-Louis à la Gareune.

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de M. Tournié décédé chez sa fille Mme Grange, à l'âge de 89 ans.

A toute sa famille nous adressons nos sincères condoléances.

Martel

Naissance. — Vient d'être enregistrée la naissance de Georgette, premier enfant, des époux Bésotto-Lachèze, à Loupchat, commune de Martel. Nos meilleurs vœux.

Naissances. — A Gluges, commune de Martel, d'un garçon, Jean-Pierre, chez les époux Lascaux-Laguillaumie ; à Martel, d'une fille, Liliane-Claude, premier enfant des époux Plas-Fouilloux. Nos meilleurs vœux.

Foire. — La foire de la Mi-Carême a été bien tenue et normalement approvisionnée : tous les animaux amenés ont été vendus aux agriculteurs locaux ou à la Commission d'achat.

La foire de Pâques, l'une des plus importantes de l'année, qui se tiendra le samedi 4 avril, s'annonce sous les meilleurs auspices ; elle sera largement pourvue, les forains désirant s'y installer et des marchands de l'extérieur s'annonçant déjà.

Mariage. — C'est avec plaisir que nous apprenons le prochain mariage de M. Elie Lacout, commis principal du Trésor à Martel, avec Mlle Yvonne Vaysse, assistante-receveuse à notre bureau des postes. Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Naissance. — De Nicole, deuxième enfant des époux Lacoste Emmanuel, cours des Fossès. Nos compliments aux parents et nos vœux de bonheur à l'enfant.

Salviac

Accident d'automobile. — Samedi 28 mars à 17 h. 45 un camion automobile appartenant à une maison de transports de Cahors est allé buter contre la pharmacie de M. Lagard, adjoint au maire de Salviac et a embouti plusieurs panneaux de magasin. Les dégâts sont assez importants, ils ont été enregistrés par M. Jean Armand, huissier-greffier à Salviac qui a dressé le constat d'usage.

Pour la livraison du blé. — Dimanche 29 mars à 11 h. 30, M. le docteur Cambornac, maire de Salviac, à la sortie de la grand'messe, a réuni les agriculteurs de la commune et les a exhortés en termes pressants et élevés à livrer le blé qu'ils pouvaient avoir encore à leur disposition conformément aux directives du Maréchal Pétain.

Cet appel sera sûrement entendu de nos populations agricoles qui se feront un devoir de remettre tout leur blé avant le 21 avril 1942.

Souillac

Exhibition d'éducation physique. — Un peloton cycliste du 41e régiment d'Infanterie de Brive a séjourné plusieurs jours dans notre localité ; dimanche vers 16 h., ces militaires ont fait une exhibition d'éducation physique sur la place publique devant un nombreux public qui a été émerveillé de leur adresse et aussi ne leur a pas plaint les applaudissements.

Naissances. — Naissance de Francis, leur premier enfant, au domicile des époux Fumat-Bourdiscou.

Est également née une fillette, Christiane, au domicile des époux Brousse-Linol. Toutes nos félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux aux bébés.

Un organisme minéralisé...

...est mis en état de défense contre les diverses maladies qui atteignent surtout les déprimés. Les Sels Largan fournissent un apport de Chlorure de Magnésium, d'où plus de résistance, plus de vitalité morale et cérébrale, des forces physiques accrues, une souplesse musculaire plus grande, et un état général amélioré, du fait que les Sels Largan constituent un désintoxicant hépatique. Les Sels Largan, pour un litre de solution, valent seulement 10 fr. 40. Tes Phies.

Qu'est-ce qu'un

BON DU TRÉSOR ?

LE BON DU TRÉSOR CONSTITUE UN EMPLOI TEMPORAIRE TRÈS INTERESSANT DE TOUT L'ARGENT LIQUIDE DONT LES PARTICULIERS OU LES ENTREPRISES N'ONT PAS IMMEDIATEMENT BESOIN.

LES ÉCHÉANCES sont à 6 mois 1 an, 2 ans.
LES COUPURES sont de 500 1.000 - 5.000 - 10.000 Fr, etc...
L'INTÉRÊT PAYÉ D'AVANCE est de :
Bon à 6 mois...1,75 %
Bon à 1 an .... 2,25 %
Bon à 2ans ... 2,75 %

LES BONS SONT DÉLIVRÉS : 1° au porteur et le souscripteur garde l'anonymat ; 2° à ordre et le nom est inscrit sur le Bon ce qui présente une garantie contre la perte ou le vol. Les Bons peuvent faire l'objet d'un endossement.

SOUSCRIRE AUX BONS DU TRÉSOR, C'EST AFFIRMER SA CONFIANCE EN LA FRANCE, COOPERER AU REDRESSEMENT NATIONAL, SAUVEGARDER SES INTERETS PERSONNELS.

VOUS TROUVEREZ DES BONS DU TRÉSOR DANS :
les Caisses Publiques, les Bureaux de Poste et les Banques, chez les Agents de Change et les Notaires, et auprès des Caisses d'Épargne.

AC

REMERCIEMENTS

Madame Auguste COUESLANT,
Madame Paul GARNAL et Monsieur Paul GARNAL, pharmacien et leurs enfants,
Monsieur Jean COUESLANT, Directeur du contentieux à la Banque d'Indochine et Madame Jean COUESLANT et leurs enfants,
Madame Veuve Edouard BION et ses enfants et tous les autres parents, dans l'impossibilité de répondre personnellement aux nombreuses marques de sympathie qui leur ont été données à l'occasion du décès de

M. Auguste COUESLANT

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs remerciements.

AVIS DE DECES

Madame Pierre DARQUIER ; le Dr Jean DARQUIER et Madame Jean DARQUIER ; Monsieur Louis DARQUIER, conseiller municipal de Paris ; Madame Louis DARQUIER et leur fille Anne-France ; Monsieur René DARQUIER, président général du Comité d'organisation des corps gras ; Madame René DARQUIER et leur enfants Marie-José, Philippe et Catherine ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du

Docteur P. DARQUIER

ancien maire de Cahors
Chevalier de la Légion d'honneur

leur époux, père et grand-père, pieusement décédé le 31 mars 1942, à l'âge de 73 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu le samedi 4 avril 1942, en l'Eglise Cathédrale de Cahors. Réunion 7, rue Saint-Géry, à 9 h. 45.

Le présent avis tient lieu de faire part.

SOCIETE ANONYME
DES GRANDES TUILERIES
MECANIQUES DU QUERCY
Au capital de 1.100.000 *francs*
Siège social à Puy-Blanc
par Assier (Lot)

Assemblée générale ordinaire du 30 avril 1942

Les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30 avril 1942 dans une salle de l'hôtel David à Figeac, à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapport du Conseil d'administration ;
2. Rapport du commissaire aux comptes ;
3. Approbation des rapports, bilan et des comptes de l'exercice 1941 et fixation du dividende ;
4. Autorisation aux administrateurs conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 ;
5. Nomination d'un administrateur ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres avant le 23 avril 1942 au siège social. Les récépissés de dépôt dans les maisons de banque peuvent être déposés à la place des titres.

Dans le cas où il ne leur serait pas possible d'assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de bien vouloir signer le pouvoir et le renvoyer à notre siège avant le 20 avril 1942.

Tout coûte un effort au rhumatisant

Les gestes en apparence les plus simples (rompre son pain, endosser son pardessus, lacer ses chaussures) sont pour un rhumatisant l'occasion de nouvelles souffrances. Comme tout irait mieux s'il prenait des cachets Gandol ! D'abord, il cesserait de souffrir, car le Gandol est un puissant calmant. De plus, son état s'améliorerait de façon durable car le Gandol — diurétique et dissolvant — active l'élimination de l'acide urique. La boîte de 20 cachets, sans ennui pour l'estomac : 16 fr. 80. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

REMERCIEMENTS

Les familles FARGANEL, VIENNE, GUILLOT, HEBRAY et autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie et toutes celles qui ont bien voulu assister à l'inhumation de

Monsieur J. FARGANEL

Vérificateur des tabacs en retraite

PETITES ANNONCES

A vendre **cond. int.** Renault 8 cv., transformable en commerciale ou camionnette. Très bon état, bon prix. S'adresser au bureau du Journal.

On demande **bonne sérieuse** pour dame seule. S'adresser bureau du Journal.

J'ACHETE tous modèles **machines à coudre.** Bonaure, 24, rue Clemenceau, Cahors.

URGENT. Demande **bon comptable** connaissant machine à écrire. Sérieuses références exigées ; et un **commis-magasin.** S'adresser : Mme Bonnave, place Galdemar, Cahors.

Cherche **ouvrier** ou **demi-ouvrier** boulanger. Urgent. Adresse Bureau Journal.

A vendre : **greffe,** gros canton. Bon rapport, beau site. Bersegol, Puy-l'Evêque (Lot).

Cherche aux abords immédiats de la ville petit **terrain clos** avec ou sans maisonnette, sur route ou chemin carrossable. S'adresser au bureau du Journal.

Femme de ménage est demandée trois heures le matin. S'adresser au bureau du Journal.

SOCIETE ANONYME
DES GRANDES TUILERIES
MECANIQUES DU QUERCY
Au capital de 1.100.000 *francs*
Siège social à Puy-Blanc
par Assier (Lot)

Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 1942

Les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 30 avril 1942 dans une salle de l'hôtel David à Figeac, à 11 h. avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Augmentation du capital social.

Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres avant le 23 avril 1942 au siège social. Les récépissés de dépôt dans les maisons de banque peuvent être déposés à la place des titres.

Dans le cas où il ne leur serait pas possible d'assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de bien vouloir signer le pouvoir et le renvoyer à notre siège avant le 20 avril 1942.

ETUDE de Maître Jean FABRE
Notaire à Cahors

FORMATION DE SOCIETE

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt-cinq mars mil neuf cent quarante-deux, enregistré à Cahors (A.C.) le vingt-sept mars mil neuf cent quarante-deux, volume 783, folio 86, case 491.

Monsieur Hugues-Roger GUY, artisan mécanicien demeurant à Cahors 3, place Galdemar,

Et Monsieur Elie-Paul-Jérémie COLOMBEL, représentant de commerce, demeurant à Cahors avenue Jean-Jaurès, tous deux de nationalité française.

Ont formé entre eux une Société en nom collectif, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds d'artisan de réparations et ventes de motos, vélos, autos, accessoires et équipement sis à Cahors, 3, place Galdemar.

La durée de la société est de trente années qui ont commencé à courir le premier janvier mil neuf cent quarante-deux.

Le siège de la société est à Cahors, 3, place Galdemar.

La raison sociale est « motocycles » avec la signature sociale « GUY et COLOMBEL ».

Les affaires et opérations de la société seront gérées et administrées par les deux associés conjointement avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

En conséquence chacun d'eux a la signature sociale dont il ne peut faire usage que pour les besoins et affaires de la société à peine de nullité de tous engagements qui ne la concerneraient pas.

En cas de décès de l'un ou de l'autre des associés pendant le cours de la société elle sera dissoute de plein droit.

L'associé survivant conservera l'établissement de commerce pour son compte personnel et toutes les opérations postérieures à la dissolution de la Société seront son affaire personnelle activement et passivement.

Le capital social est fixé à la somme de CENT DIX MILLE FRANCS.

Il est constitué par les apports faits à la société : 1° par Monsieur GUY, d'un fonds d'artisan avec matériel pour réparations et diverses marchandises, droit au bail des locaux ou s'exploite ledit fonds, le tout sans aucune exception ni réserve évalué pour les éléments incorporels à trente-cinq mille francs et pour les marchandises à trente-cinq mille francs, soit au total soixante-dix mille francs 70.000
2° par ledit Monsieur GUY d'une somme de dix mille francs.. 10.000
3° par Monsieur COLOMBEL d'une somme de trente mille fr. .. 30.000
Total : cent dix mille fr. 110.000

Deux expéditions dudit contrat ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Cahors le deux avril mil neuf cent quarante-deux.

J. FABRE,
notaire.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé).
Le co-gérant : L. PARAZINES.
U.O. 1720. — 3-4-42

DANS L'OMBRE DU SOUPÇON

d'après l'anglais

par LOUIS D'ARVERS

N° 63

Il était en danger, sa place était auprès de lui. Voilà tout ce dont elle voulait convenir en elle-même.

Elle se souvenait que les mois précédents ils avaient tous deux accoutumé de faire cette même promenade sous les étoiles et s'étonna de trouver plaisir à la refaire ce soir.

Pourtant, elle sentait plus que jamais du mystère autour d'elle, une atmosphère de suspicion et de doute l'oppressait.

Steel faisait galamment de son mieux pour alimenter entre eux une conversation intéressante, prenant pour thème les événements actuels, littéraires et politiques.

Elle l'interrompit soudain d'une exclamation :

— Un homme à bicyclette, dit-elle. Le voyez-vous ?

Steel suivit la direction de son regard.

— C'est Langogne, dit-il. Et élevant la voix, il dit gaiement :

— Et bien Langogne ? Vous avez trouvé une nouvelle preuve contre lui ?

— Contre qui ?

— Votre assassin, naturellement.

— J'ai sa confession dans ma poche.

Pour la première fois Kate vit son mari ému.

— Dieu soit loué ! Ainsi vous ne pensez plus que c'est moi...

— Je sais le contraire, mon cher ami, et je m'excuse, mais Mme Steel doit cependant se préparer à recevoir un coup.

Kate recula terrifiée.

Mais l'horreur de cette première minute devait se fondre bien vite dans sa joie.

Une double joie, car non seulement le monde entier pourrait croire à son innocence, mais elle sentait qu'elle pourrait elle-même croire en son mari. Elle ne savait pas exactement comment se justifierait de tout soupçon, mais elle était sûre qu'il allait le faire.

Le cœur trop plein pour se sentir en humeur de causer beaucoup elle éprouvait un besoin de se recueillir. Elle avait besoin de savourer la joie grave qu'elle s'étonnait de sentir si profonde à la pensée que son mari n'était peut-être pas l'homme mystérieux qu'elle avait cru et que tout s'éclaircissait sur ce point comme sur l'autre.

Elle sonna pour faire apporter des boissons pour les deux hommes et après avoir chaleureusement remercié Langogne, elle se retira.

L'écrivain commença alors de faire connaître à Steel sa rencontre avec Wiliam Bell et tous les détails que lui avait fournis Severino.

— Je vous dois mille excuses, dit-il, et...

— Je vous en dois aussi, riposta Steel l'interrompant, non seulement pour mes taquineries ce matin, un peu irritantes j'en conviens, mais aussi pour m'être joué de votre crédulité de détective amateur.

— Comment cela ?

— En plaçant un revolver, en tout semblable à celui du pauvre Méchin, bien en évidence dans l'armoire du billard.

— Et c'est pourquoi ?

— Je vous ai dit que votre bicyclette y avait été mise à l'abri, alors que je savais qu'elle ne pouvait pas y être. Un palefrenier l'avait emportée au moment où nous quittions la maison. Vous auriez pu le voir comme